

Emploi salarié du secteur marchand - Juillet 2024

En juillet 2024, l'emploi salarié marchand est en hausse. L'emploi progresse dans le commerce, l'hôtellerie-restauration et les autres services et se stabilise dans l'industrie et la construction par rapport à juin 2024. Sur les douze derniers mois, l'indice de l'emploi croît de 3,2 % alors que la variation moyenne annuelle de 2019 à 2023 est de + 2,6 %.

FIG. 1. Évolution de l'indice emploi salarié marchand

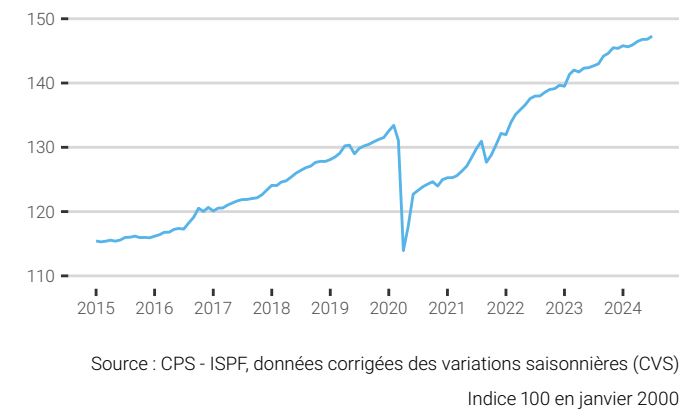
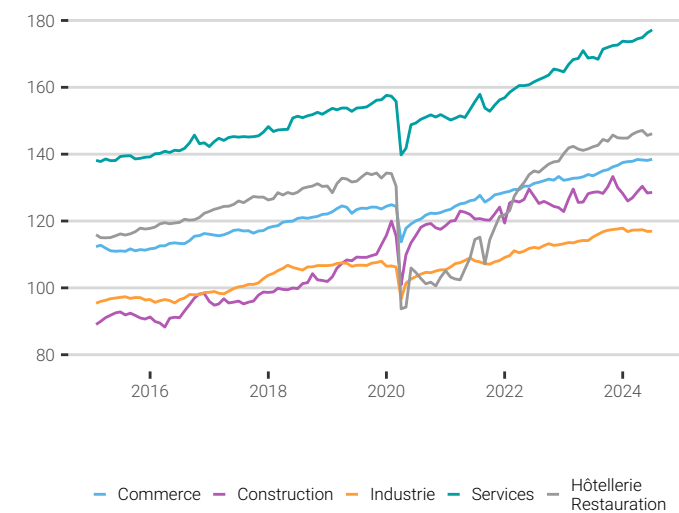


FIG. 2. Évolution des indices par secteur d'activités



Source : CPS - ISPF, données corrigées des variations saisonnières (CVS)
Indice 100 en janvier 2000

TABLE 1. Principaux indicateurs

Date	Champ ICS	Industrie	Construction	Commerce	Hôtellerie- Restauration	Services
Indice CVS selon les secteurs marchands						
juillet 23	142,7	115,2	128,6	133,5	142,2	169,0
août 23	143,0	116,0	128,7	134,3	142,7	168,4
septembre 23	144,2	116,8	128,3	135,0	144,4	171,4
octobre 23	144,6	117,2	130,2	135,4	143,8	172,0
novembre 23	145,5	117,5	133,3	136,2	145,7	172,5
décembre 23	145,4	117,6	130,0	136,7	144,9	172,6
janvier 24	145,8	117,9	128,2	137,5	144,8	173,8
février 24	145,6	116,8	126,0	137,8	144,8	173,6
mars 24	145,9	117,3	126,9	137,9	146,0	173,7
avril 24	146,5	117,3	128,8	138,4	146,7	174,5
mai 24	146,8	117,4	130,4	138,3	147,1	174,9
juin 24	146,8	116,9	128,4	138,1	145,6	176,3
juillet 24	147,3	116,9	128,6	138,5	146,1	177,2
Variations observées en juillet 2024						
Dernier mois	0,3%	0,0%	0,1%	0,2%	0,3%	0,5%
3 dern. mois	0,6%	-0,3%	-0,2%	0,0%	-0,4%	1,5%
12 dern. mois	3,2%	1,5%	0,0%	3,7%	2,7%	4,8%
Indicateurs de qualité						
mai 24	99,5%	99,8%	98,9%	99,6%	99,4%	99,6%
juin 24	99,2%	99,8%	97,8%	99,5%	99,4%	99,1%
juillet 24	98,1%	98,5%	97,2%	98,6%	98,1%	97,9%

Source : CPS - ISPF, données corrigées des variations saisonnières (CVS)
Indice 100 en janvier 2000

Définitions

Un **emploi salarié** correspond à un poste de travail occupé chez un employeur au cours d'un mois en échange d'un salaire ou d'une rétribution aux termes d'un contrat.

Une activité d'une entreprise est dite **marchande** quand elle vend sa production (en grande partie ou en totalité) à des prix économiquement significatifs. Le secteur marchand regroupe le secteur primaire, l'industrie, la construction, le commerce, l'hôtellerie-restauration, les autres services aux entreprises, les services aux particuliers et les activités domestiques.

Une activité d'une entreprise est dite **non marchande** quand elle fournit des services gratuitement ou à des prix non significatifs. Ces activités de services se rencontrent dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'action sociale et de l'administration.

Le **champ de cette publication** comprend les secteurs de l'industrie, de la construction, du commerce, de l'hôtellerie-restauration et des autres services. L'emploi salarié de ces secteurs représente 90 % du secteur marchand, il constitue une approximation du secteur salarié marchand.

Correction des variations saisonnières (CVS)

L'évolution d'une série statistique peut en général se décomposer en trois facteurs : une tendance, une composante saisonnière et une composante irrégulière. La correction des variations saisonnières est une technique utilisée pour éliminer l'effet des fluctuations saisonnières normales sur les données, de manière à en faire ressortir les tendances fondamentales (tendance et composante irrégulière).

Par exemple, l'indice désaisonnalisé amortit les variations dues aux embauches ponctuelles d'extras sur la période de Noël dans le secteur d'activité du commerce.

Méthodologie

L'ISPF réalise mensuellement des indices sur l'emploi salarié par secteur d'activité. Ces indices sont calculés à partir de l'exploitation avancée des déclarations de main-d'œuvre à la Caisse de Prévoyance Sociale (CPS). Ces déclarations sont obligatoires pour tous les salariés dépendant du régime des salariés de la CPS. Ces indices (base 100 en janvier 2000) permettent de calculer et de comparer facilement les évolutions entre deux périodes données. Les secteurs de l'industrie, de la construction, du commerce, de l'hôtellerie-restauration et des autres services constituent une estimation de l'emploi salarié marchand. L'emploi salarié de ces secteurs représente 90 % du secteur marchand et deux tiers de l'emploi salarié total déclaré.

Les secteurs de l'agriculture, les administrations, l'éducation, la santé et l'action sociale, les services collectifs, sociaux et personnels et les activités domestiques sont exclus des estimations du fait de leurs structures particulières (prédominance de très petites entreprises ou d'administrations importantes) et de leurs régimes spécifiques de déclaration (retards tolérés ou déclarations trimestrielles).

Pour les trois derniers mois et en cas d'absence de déclaration de l'employeur, ces déclarations manquantes sont estimées à partir de l'évolution moyenne de l'emploi salarié des établissements déclarant à la Caisse de Prévoyance Sociale deux mois consécutifs suivant les tailles et secteurs d'activité. Ces séries sont ensuite corrigées des variations saisonnières.

L'indicateur de qualité présenté dans le tableau 1 permet de juger, en termes d'emplois, la proportion d'entreprises ayant déclaré leur main-d'œuvre à la date de cette publication. Pour un secteur donné, plus l'indicateur de qualité est proche de 100 %, plus la proportion d'effectif salarié à estimer par l'ISPF est faible et donc plus l'indice mensuel est fiable.

Télécharger les données

Toutes les données

Editeur	Institut de la statistique de Polynésie française
Collection	Points Conjoncture
Numéro	1443
Auteur de la publication	Charly BODET
Rédactrice en chef	Nadine RESNAY
Directrice de la publication	Nadine JOURDAN
Dépôt légal	Septembre 2024
Informations	Immeuble Uupa - 1 ^{er} étage 15 rue Edouard Ahnne BP 395 - 98713 Papeete Tahiti Polynésie française
Téléphone	+689 40 47 34 34
Courriel	ispf@ispf.pf
Copyright	© ISPF, Papeete 2024 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée
ISSN	2118-478X

